



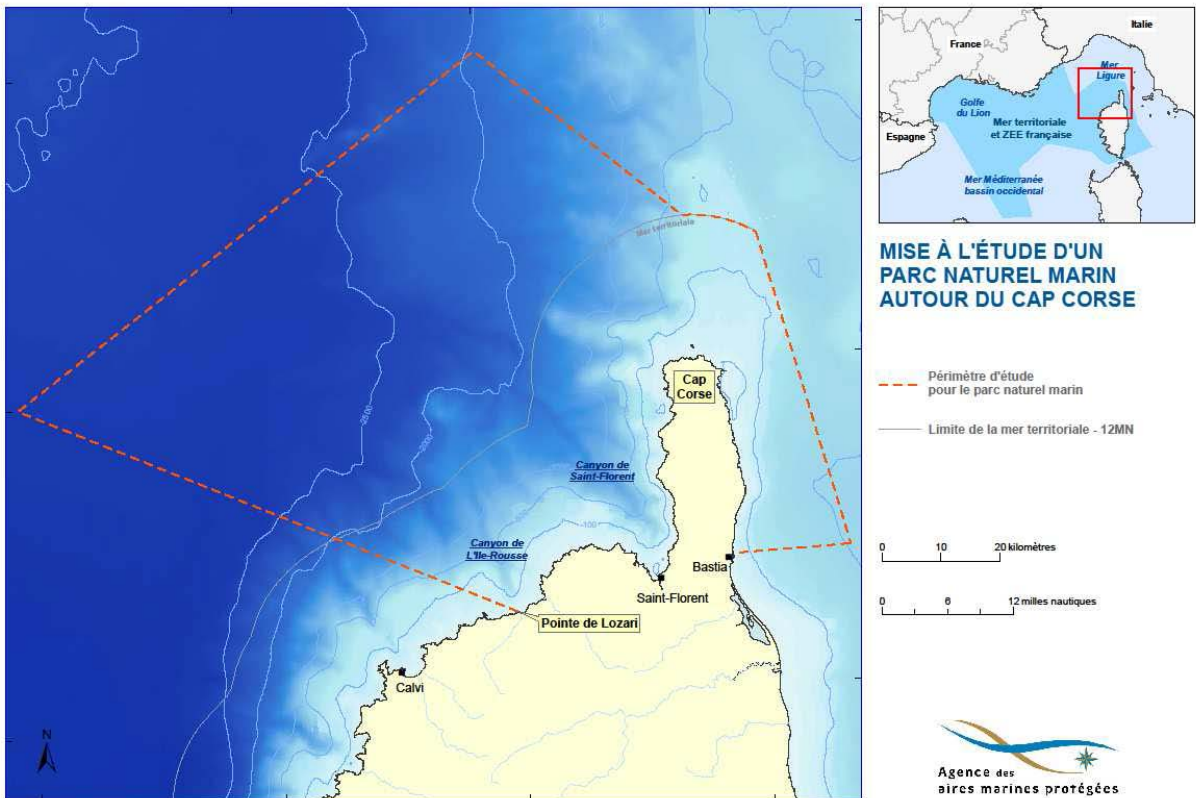
## Communiqué de presse

Vendredi, 25 juillet 2014

---

### Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, installe le comité de pilotage de la mission d'étude du parc naturel marin au nord de la Corse

Madame ROYAL, a installé le comité de pilotage de la mission d'étude du parc naturel marin autour du Cap Corse à l'occasion d'un déplacement sur l'Île de Beauté, du jeudi 24 au vendredi 25 juillet.. La première réunion de ce comité s'est tenu ce matin, à la préfecture de Haute Corse, à Bastia. Les premiers travaux du comité se sont déroulés dans un esprit positif et constructif. Ce comité institué par arrêté interpréfectoral du 23 juillet est composé des préfets de Corse et Haute Corse, du préfet maritime de Méditerranée, de représentants de la Collectivité territoriale de Corse et de l'Office de l'environnement de Corse ainsi que d'élus du Cap corse. Il est chargé de piloter la mission d'étude du projet de parc et d'organiser **une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés** (services de l'État, collectivités, professionnels, usagers de loisirs, gestionnaires d'espaces protégés, scientifiques, représentants d'associations...)



Sources : SHOM, IGN, Ifremer, BRGM, OEC, DREAL Corse, FAO, EEA, GEBCO, AAMP.  
 Système de coordonnées : RGF - Lambert 93 / Réalisation : Octobre 2013



Moins de deux mois après l'annonce de ce projet par Madame Royal à l'occasion de la journée mondiale des océans, le 8 juin dernier, **l'étude de faisabilité de ce parc entre donc dans sa phase opérationnelle**. S'il aboutit, il viendrait compléter le réseau actuel de 6 parcs naturels marins créés depuis 2006.

#### La mission d'étude

La mission d'étude a pour mission d'étudier l'intérêt de ce parc naturel marin et d'en dessiner les contours. Dans un premier temps, la mission d'étude va devoir rassembler les éléments de connaissance et de diagnostic de la zone afin de déterminer par la suite plus précisément le périmètre, les orientations de gestion et la composition du conseil de gestion du futur parc. **Le projet proposé à l'issue de la concertation avec tous les acteurs fera l'objet d'une enquête publique fin 2016 ou début 2017**. Les moyens humains et financiers nécessaires à l'étude du projet seront apportés par l'Agence des aires marines protégées et par l'Office de l'environnement Corse, établissement public spécifique qui met en œuvre les compétences environnementales déléguées à la Collectivité territoriale.

**10% d'aires marines protégées en 2015 en Corse**

Cette mise à l'étude du parc naturel marin autour du Cap Corse répond aux engagements pris par l'Assemblée territoriale de Corse (CTC) en 2011 en faveur d'une **stratégie ambitieuse de protection du milieu marin en Corse**, fixant un objectif de création de 10% d'AMP dans les eaux corses d'ici 2015 et de 15% en 2020. Cette stratégie repose sur les recommandations d'une analyse stratégique qui avait été conduite de 2008 à 2011 en Corse et qui recommandait prioritairement, parmi d'autres mesures, la mise à l'étude d'un parc naturel marin et l'extension de la réserve naturelle de Scandola.

**Contacts presse :**

Agence des aires marines protégées : [agnes.poiret@aires-marines.fr](mailto:agnes.poiret@aires-marines.fr) /06 79 04 47 07

